

ANALYSE & GESTION DES PROBLÉMATIQUES AVIAIRES

ciblant les

Zones d'activités économiques & commerciales

ZAE / ZAC



LA BIOPRÉDATION AU SERVICE DE VOTRE ENVIRONNEMENT

LES PRINCIPAUX RESPONSABLES

LE PIGEON BISET



Le Pigeon Biset se distingue par deux bandes sombres sur les ailes. Pas de dimorphisme entre les deux sexes. Corps rondlet, ailes assez longues, étroites et pointues. Queue assez courte et légèrement arrondie. Bec court et mince, noir avec une tache blanche à la base. Adulte: Gris-bleu avec le dessus des ailes plus clair. Pattes rougeâtre courtes, œil orange. Jeune de l'année, teinté de brun. Longueur: 31-34 cm. Envergure: 63-70 cm. Poids : 230-370 g.

DEVELOPPEMENT

Les nids sont constitués de brindilles sèches et de plumes. Trois ou 4 portées par an, surtout d'avril à octobre, comportant chacune 2 œufs blancs. Incubation par le couple pendant 16-19 jours. Jeune nidicole, couvert de duvet jaunâtre clairsemé.

Emancipation: 30 jours. Maturité sexuelle: 1 an. Longévité moyenne: 3 ans.

BIOLOGIE ET PARTICULARITES

Activité diurne. Très grégaire toute l'année. Vol rapide (Environ 70 km/h), souvent en troupe compacte. Le pigeon Biset s'est remarquablement adapté à l'urbanisation. Il se reproduit en colonie plus ou moins importante. Ils nichent dans les combles des bâtiments ou sur les structures : corniches, balcons, terrasse etc. Cette espèce peut pulluler dans certaines métropoles.

Commensal de l'Homme, il doit depuis quelques décennies affronter la concurrence croissante des étourneaux sansonnets et des laridés (mouettes, goélands...) qui ne partagent cependant pas tout à fait sa niche écologique.

DEGATS ET NUISANCES

En dehors des questions d'hygiène et de risques sanitaires, plusieurs facteurs de nuisances sont à prendre en compte.

Nuisances physiques : salissures, dégradations...

Nuisances sanitaires : parasites, germes pathogènes

Nuisances olfactives : fientes, mortalité...

Nuisances sonores : roucoulement

Maladies : Le pigeon est porteur de germes, virus, bactéries et parasites.

Il peut transmettre quelques uns de ces germes à l'homme et être responsable de zoonoses dont la plus connue est l'Ornithose psittacose mais aussi d'autres maladies : La grippe aviaire, la salmonellose et la cryptococcose en font partie.

Vous pouvez attraper ces maladies en inhalant de l'air contaminé, en ingérant des aliments souillés ou en manipulant des oiseaux morts.

LE CORBEAU

Corps trapu, grosse tête, bec puissant. Plumage noir brillant. Mensurations: Envergure: de 81 à 94 cm. Poids: de 380 à 520 g.

DEVELOPPEMENT ET BIOLOGIE

L'activité diurne du corbeau freux commence environ une heure avant le lever du soleil, et finit très tard, si bien que les individus disposent encore de huit heures pour quêter de la nourriture, même au plus profond de l'hiver. Les freux vivent en bandes, forment même parfois d'importantes colonies.

Ils dorment en groupe sur un même arbre. Ils ont développé toute une panoplie de comportements sociaux.

Oiseau grégaire. Le femelle pond de 3 à 5 œufs.

REGIME ALIMENTAIRE

Omnivore (Graines, Lombric, Petits mammifères, Campagnols, Mulots). L'hiver, il peut se rabattre sur les charognes.



DEGATS ET NUISANCES

Dégâts importants sur les cultures en automne (Semences)

Lorsqu'une volée de freux colonise un champ cultivé à maturité, il en résulte d'ordinaire des dommages significatifs. Les cultures précoces ou tardives sont plus particulièrement menacées, surtout les céréales à rotations multiples comme le maïs.

Les freux raffolent des graines en germination : pour se procurer le germe, ils extirpent le plus souvent les pousses hors du sol par rangées entières.



L'ÉTOURNEAU

Corps rondlet, tête allongé, ailes assez courtes, triangulaires et pointues, queue courte et carrée. Adulte en été, noir brillant avec de nombreux reflets verts, pourpres et bleu violacé. Taches roussâtres sur le dos. Adulte en hiver: semblable, mais fortement moucheté de blanc dessus et dessous. Bec conique, long, fin et pointu, jaune vif à la base. Oeil brun foncé.
Mensurations: Longueur totale: 17-21 cm. Envergure: 37 cm. Poids: 60-95 g.

DEVELOPPEMENT

Les nids sont constitués d'herbes sèches et de feuilles, garnis de plumes et construits dans une cavité d'arbre ou de mur, ou sous un toit. Une à 2 pontes par an, de mi-avril à juin, comportant 5 ou 6 petits. Couleur de la coquille: Bleu pâle. Incubation assurée par le couple pendant 12 à 14 jours. Jeune nidicole avec un duvet très abondant de couleur grisâtre. Les jeunes quittent le nid entre 2 à 3 semaines après leur naissance. Durée de vie: 10 à 15 ans (Maximum).

BIOLOGIE ET PARTICULARITES

Diurne. Solitaire pendant la reproduction, mais très grégaire le reste de l'année. Forme des dortoirs hivernaux avec des effectifs très importants. Vole fréquemment en nuées nombreuses et très denses. Se perche volontiers sur les arbres, les toits et les antennes de télévision. Se nourrit au sol. Il est également connu pour ses capacités vocales qui lui permettent d'imiter avec une grande précision les vocalisations d'autres individus, de la même espèce ou non, ainsi que des bruits non biologiques issus de son environnement.

L'étourneau peut être monogame comme polygame. Il peut migrer sur de longues distances (+ 1500 km) pour trouver de nouvelles ressources alimentaires lorsque les conditions climatiques deviennent défavorables.



DEGATS ET NUISANCES

En zone urbaine

Nuisances sonores

Accumulation de fientes nauséabondes, corrosives et phytotoxiques (Acides uriques) sur les sols, mobilier de jardin, sur véhicules en stationnement

En zone rurale

Dégradation des cultures céréalières

Dégradation sur les cultures fruitières et sur les vignobles

LE MOINEAU

Corps trapu, grosse tête aplatie, ailes courtes, assez larges à la base et pointues, queue assez courte et échancrée.. Bec conique, court et très épais, pattes assez courtes et fines. Œil brun.
Longueur totale: 13,5-15 cm. Envergure: 25 cm maximum. Poids: de 25 à 35 g.

DEVELOPPEMENT

Niche en petite colonie. Les nids sont constitués d'herbes sèches et de foin et sont garnis de nombreuses plumes, formant une boule avec une entrée sur le côté ou le haut. Les nids sont généralement construits sous un toit ou dans une cavité de mur, parfois dans un trou d'arbre mais rarement dans les branches. Deux ou 3 pontes/an, d'avril à juillet, comportant 4 à 6 oeufs blancs ou gris, tachetés de brun, de gris ou de noir. Incubation par le couple pendant 11-14 jours. Jeune nidicole, nu à l'éclosion. Quitte le nid à 13-17 jours. Indépendant 10 jours plus tard.

BIOLOGIE ET PARTICULARITES

Diurne. Sociable toute l'année. Forme des dortoirs communs en hiver. Se perche sur les arbres, toits, fils ou antennes de télévision. Se nourrit au sol. Il est grégaire en toutes saisons lorsqu'il s'alimente, formant souvent des volées mixtes d'alimentation, c'est-à-dire mangeant en compagnie d'individus appartenant à d'autres espèces. Il perche en groupe, les nids sont généralement situés ensemble dans les massifs végétaux, et il présente aussi un certain nombre d'activités sociales, telles que le bain de poussière ou d'eau, et le chant en groupes, lors duquel les oiseaux s'appellent mutuellement dans les buissons. Il est largement sédentaire la plupart du temps, ne se déplaçant rarement davantage que de quelques kilomètres, et les réelles migrations au sein des populations sédentaires sont limitées.

REGIME ALIMENTAIRE

Granivore principalement : Cependant le moineau domestique peut consommer des fruits et baies, des insectes en été et des déchets divers (Miettes)



DEGATS ET NUISANCES

En dehors des questions d'hygiène et de risques sanitaires, plusieurs facteurs de nuisances sont à prendre en compte.

Nuisances physiques : salissures, dégradations...

Nuisances sanitaires : parasites, germes pathogènes

Nuisances olfactives : fientes, mortalité...

Nuisances sonores : roucoulement

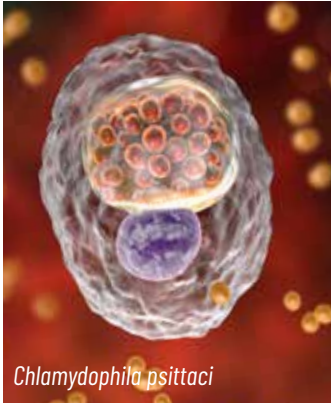
Maladies : Le pigeon est porteur de germes, virus, bactéries et parasites.

Il peut transmettre quelques uns de ces germes à l'homme et être responsable de zoonoses dont la plus connue est l'Ornithose psittacose mais aussi d'autres maladies : La grippe aviaire, la salmonellose et la cryptococcose en font partie.

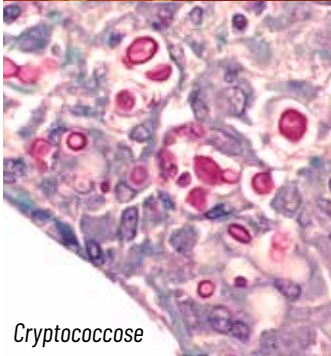
Vous pouvez attraper ces maladies en inhalant de l'air contaminé, en ingérant des aliments souillés ou en manipulant des oiseaux morts.



LES RISQUES DUS AUX PIGEONS



Chlamydotheca psittaci



Cryptococcus

SANITAIRES

- Présence d'autres nuisibles ou acariens lors de la nidification ;
- Contamination de la production agroalimentaire ;
- Propagation d'agents pathogènes dans les circuits de distribution ;
- Maladies susceptibles d'être transmises à l'homme par les pigeons.

Les pigeons constituent un réservoir de **micro-organismes potentiellement pathogènes pour l'homme**. Leurs excréments sont notamment porteurs de germes de différentes maladies (ornithose, cryptococcose, maladie de Newcastle, asthme allergique) qui peuvent se transmettre selon deux vecteurs principaux, l'inhalation et le contact.

ÉCONOMIQUES

- Non conformité aux exigences des normes (HACCP, BOH, BPF) ;
- Risque d'audit supplémentaire et perte de clients ;
- Conséquences économiques en cas de responsabilité sanitaire pour des intoxications.

ESTHÉTIQUES

Votre patrimoine risque de se dégrader mécaniquement ou chimiquement par les fientes corrosives.

FONCTIONNELS

- Risques de chutes liées à la présence de fientes ;
- Dégâts des eaux par l'obstruction des gouttières, toitures endommagées par les volatiles.

Les Normes d'hygiène dans L'AGROALIMENTAIRE

Le « Paquet hygiène », une réglementation européenne unique sur la sécurité sanitaire des aliments

Le « Paquet hygiène » vise à harmoniser la réglementation européenne pour mettre en œuvre un dispositif commun en matière d'hygiène applicable :

- à toute **entreprise du secteur alimentaire**, y compris l'industrie de l'alimentation animale ;
- à toutes les denrées alimentaires.

Son texte central : la **Food Law** (règlement (CE) n°178/2002) attribue la responsabilité de la sécurité alimentaire aux exploitants de l'industrie agroalimentaire et instaure :

- l'AESA (Autorité Européenne de Sécurité des Aliments) ;
- le RASFF (réseau d'alerte rapide européen).

Le « Paquet hygiène », entré en application le 1er janvier 2006, s'articule autour de cinq textes encadrant :

- l'hygiène des aliments pour animaux (règlement (C.E.) n°1831/2003) ;
- l'hygiène des denrées alimentaires et la mise en place de procédures fondées sur les **principes HACCP** dans le cadre d'un plan de maîtrise sanitaire (règlement (C.E.) n°1831/2003) ;
- les règles spécifiques aux denrées alimentaires d'origine animale précisant l'obligation d'agrément sanitaire (règlement (C.E.) n°1831/2003) ;
- le contrôle officiel (règlement (C.E.) n°1831/2003) ;
- l'organisation du contrôle officiel (règlement (C.E.) n°1831/2003).

Certification IFS : Food - Agroalimentaire*

C'est le prérequis essentiel pour accéder à la grande distribution française, allemande et italienne. Elle permet de prouver votre maîtrise de la sécurité et l'hygiène de vos produits alimentaires transformés sous marque de distributeurs conforme à la norme ISO 22000.

*Source AFNOR - 2023



FAIRE APPEL À FAUCONNERIE TEAM, C'EST :

- vous prévenir d'une non-conformité
- avoir la garantie d'utiliser des méthodes validées par les auditeurs agroalimentaires

Les Normes d'hygiène dans L'AGROALIMENTAIRE

Pour répondre aux exigences fixées par la réglementation européenne, des guides de bonnes pratiques d'hygiène, validés par l'administration, sont à la disposition des professionnels de la filière agroalimentaire.

Ces documents de référence mettent en application les principes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point ou Analyse des dangers et maîtrise des points critiques). Cette **procédure d'hygiène préventive** destinée à toute entreprise de l'industrie agroalimentaire est fondée sur la maîtrise des risques susceptibles de se déclarer au cours de la fabrication et du conditionnement des produits alimentaires.

La méthode HACCP repose sur :

- l'évaluation des dangers potentiels concernant l'hygiène ;
- la maîtrise de la sécurité alimentaire.

La méthode HACCP se matérialise par un **plan de maîtrise sanitaire** (PMS) formalisant les mesures à mettre en place pour assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire face aux dangers biologiques, physiques et chimiques.

Le plan de maîtrise sanitaire (PMS) : un système d'autocontrôle pour garantir la sécurité des produits

Dans le but de protéger la santé du consommateur, la réglementation n° 852/2004 impose aux professionnels de l'industrie alimentaire l'application de procédures fondées sur les principes de l'HACCP.

Cette procédure passe par la mise en place d'un **plan de maîtrise sanitaire** (PMS) tenant en 7 points :

- analyse des risques (évaluation des risques au niveau de la sécurité des aliments et des conditions entraînant leur apparition afin de déterminer ceux qui devront être surveillés) ;
- identification des points critiques (CCP) (maîtrise et contrôle des points critiques pour surveiller ou éliminer un danger) ;
- fixation des limites critiques pour prendre les mesures nécessaires ;
- mise en œuvre d'un système de surveillance au niveau des CCP ;
- définition et mise en place de mesures correctives pour remédier aux risques et dangers d'un CCP ;
- application d'un système de vérification confirmant l'efficacité de la méthode HACCP ;
- mise en place d'un système documentaire consignait toutes les procédures et tous les relevés prouvant l'application des principes HACCP.

Pour mettre en pratique le premier point du système HACCP (analyse des risques relatifs à la sécurité des aliments), on utilise la **méthode des 5M** recensant les cinq sources possibles de contamination d'un produit alimentaire :

- main d'œuvre (bonnes pratiques d'hygiène observées par le personnel) ;
- milieu (environnement de travail, conformité des locaux, propreté, nettoyage et désinfection...) ;
- matière (conformité des matières premières, contrôle et prévention de la contamination, chaîne du froid, traçabilité...) ;
- méthode (méthode de travail, stockage des denrées alimentaires, transport, gestion des déchets...) ;
- matériel (conformité du matériel et des tenues de travail dans les locaux, maintenance, nettoyage et désinfection...).

ISO 22000 : une norme d'hygiène internationale dans l'industrie agroalimentaire

De nombreux professionnels de l'industrie alimentaire optent pour la mise en place d'un système de **management de la sécurité des aliments** conforme à la norme ISO 22000. Cette norme, éditée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), s'applique à toute l'industrie agroalimentaire : de la production au produit fini. Elle s'applique tant à l'industrie agro-alimentaire ainsi qu'au secteur de la restauration.

Combinée avec la démarche HACCP, la norme **ISO 22000** constitue la meilleure garantie de qualité des produits issus de la production agroalimentaire et leur conformité à la réglementation en vigueur.

BRCGS Food*

BRCGS Food est un référentiel britannique destiné aux fournisseurs de produits alimentaires vendus sous marques propres ou sous marques de distributeurs MDD.

Se faire certifier en BRCGS Food vous ouvre les portes des marchés dominés par les grands distributeurs anglo-saxons, le BRCGS est aussi reconnu au plan international en tant que référentiel précurseur en matière de sécurité et de qualité des aliments.

*Source AFNOR - 2023



MÉTHODOLOGIE

Nous combinons 4 actions consécutivement afin de garantir nos résultats.

Après un audit complet du lieu d'infestation nous établissons une proposition construite autour de 4 actions (régulation, prévention, assainissement, sensibilisation). Une première étape de dépollution des pigeons est effectuée à l'aide de différents moyens de régulation (capture, fauconnerie, ...). À l'issue de cette étape nous identifierons les zones de nidification afin de les supprimer et ainsi de maîtriser l'ensemble de la colonie. Dans une troisième étape nous traiterons l'ensemble des surfaces souillées afin de retrouver un environnement sain et libéré des risques de santé publique et d'insalubrités publiques.

Pendant toute la campagne nos intervenants vous formeront aux bons gestes à adopter à travers nos kits pédagogiques.

Une présentation de nos rapaces aura pour but de vous sensibiliser à la protection de votre environnement. À l'issue de ces actions nous pourrions mettre en place notre programme de bio prédation

1 / RÉGULATION

- Régulation de la colonie par nasses de capture non létales selon la réglementation en vigueur (nasse fournie avec eau et alimentation).
- Nasse de 1 m de long sur 50 cm de haut (capacité 10 à 15 individus)
- Nasse de 2 m de long sur 80 cm de haut (capacité 10 à 30 individus)
- Nasse de 2 m de long sur 1m 50 de haut (capacité 10 à 50 individus)
- Nasses relevées 1 à plusieurs fois par mois en fonction du contrat signé entre le client et Fauconnerie team. Selon la densité de la population, une volière de récupération peut être installée par nos soins sur votre site.
- Régulation de la colonie par tir à l'aide de carabine à plomb (5.5 ou 4.5) soumise à la réglementation en vigueur.
- Campagne de tir effectuée par nos intervenants titulaires du permis de chasse valide du département du lieu d'intervention.
- Tous nos intervenants sont titulaires de l'agrément piégeur et du permis de chasse valide. Ils sont également formés au tir spécifique.

2 / PRÉVENTION

- Mise en place d'une campagne d'effarouchement à l'aide de Buse de Harris afin de créer un climat anxiogène et une perturbation intentionnelle.
- Mise en place d'une campagne d'effarouchement par drone afin de simuler l'attaque de rapaces et ainsi déplacer la colonie invasive restante suite à l'action curative.
- Mise en place de solutions techniques et technologiques afin d'éviter le retour des volatiles (effarouchement laser, effarouchement acoustique, effarouchement visuel, système anti-intrusion).
- Nos campagnes d'une durée de 6 à 44 semaines nous permettent d'obtenir des résultats de régulation supérieure à 80 % du nombre estimé de la colonie invasive.
- Contrats d'entretien annuel afin de réguler définitivement la présence de ces volatiles
- Pose de pics à pigeons, pose de filets et fermeture de vos infrastructures



3 / ASSAINISSEMENT

- Une fois la dépollution effectuée et la campagne d'effarouchement amorcée, il est indispensable de procéder à l'enlèvement des nids et au nettoyage des zones souillées.
- Cette opération combinée à nos actions garantira la maîtrise de la colonie.
- Tous les déchets peuvent être inscrits dans un programme de retraitement écologique par un circuit agricole.
- Ces actions sont réalisées par des personnes titulaires des CACES nécessaires à l'utilisation de nacelles et ou titulaires des CQP nécessaires aux travaux sur corde.
- Les produits utilisés sont biocides, sans produits cancérigènes, mutagènes ou toxiques et validés par la Direction des Services Vétérinaire.
- Nettoyage aviaire avec retraitement des déchets de nidification

CERTIFIÉ





4 / SENSIBILISATION

- Nous vous recommandons vivement d'organiser un temps de sensibilisation de nos actions auprès de vos collaborateurs, au travers de la présentation de nos oiseaux de proie.
- Nous vous livrerons un support reprenant les bons gestes à adopter lors du lancement de nos interventions.
- Pendant nos campagnes, un affichage est conseillé lors de nos interventions.
- Nos interventions se font après écriture d'un arrêté municipal demandé à la Mairie de lieu d'intervention ou après envoi du Cerfa n° 13616*01 déposé à la préfecture du lieu d'intervention.

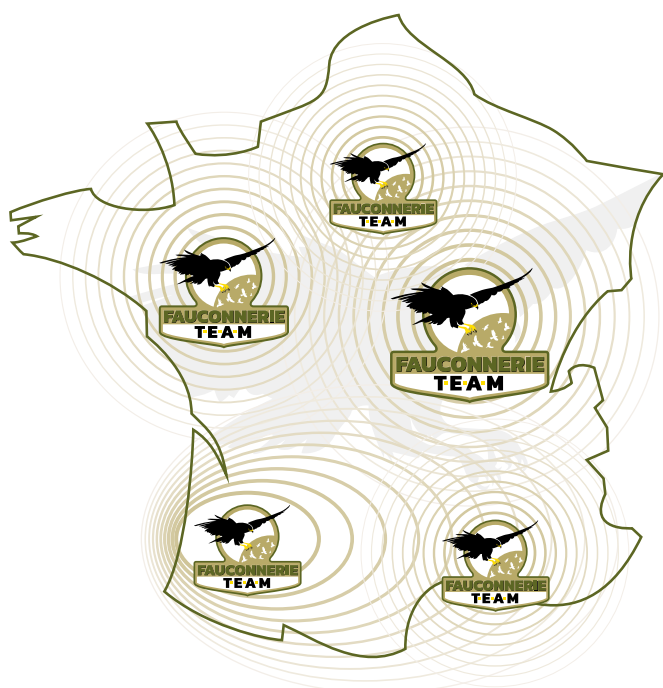


TRAITEMENT DES VOLATILES

- Les volatiles sont prélevés par nos opérateurs dans les nasses et volières en fonction du volume de pigeons.
- Les passages varient en fonction du nombre de pigeons à traiter, de la capacité de nos nasses et volières.
- Un observateur interne sur le lieu d'intervention est vivement conseillé pour éviter les frais kilométriques liés aux relevés.
- Chaque opérateur intervient avec des EPI adaptés : combinaisons – gants – masques – chaussures.
- Chaque équipement est utilisé une seule fois puis détruit.
- Les volatiles sont transportés dans des caisses adaptées au transport de volatiles puis acheminés vers des pigeonniers en fonction des places disponibles.
- Les volatiles peuvent être euthanasiés directement sur site puis intégrés à un protocole de suivi des déchets.
- Nos déchets aviaires sont inscrits dans un programme d'équarrissage par les services de la société ATEMAX N° contrat 10160238.
- Les volatiles sont mis en surgélation à -21° C dans des congélateurs adaptés. Les services d'équarrissage sont ensuite appelés lorsque nos congélateurs sont pleins.



NOS ZONES D'INTERVENTION



ILE DE FRANCE :

75 / 77 / 78 / 91 / 92 / 93 / 94 / 95

GRAND EST / BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ / RHÔNE ALPES :

01 / 10 / 21 / 25 / 39 / 42 / 51 / 58 / 63 / 69 / 70 / 71 / 89

GRAND OUEST :

35 / 44 / 49 / 50 / 53 / 56 / 61 / 72 / 79 / 85 / 86 / 29 / 22

SUD / SUD OUEST :

06 / 11 / 13 / 24 / 30 / 31 / 33 / 34 / 40 / 47 / 64 / 65 / 66 / 83

NOS CERTIFICATIONS

- Agrément piégeur délivré par la préfecture de Côte d'Or
- Agrément transport animaux type 1
- Certificat de capacité élevage oiseaux non domestiques délivré par la DDT Côte d'Or
- Certificat de capacité d'effarouchement à l'aide d'oiseaux de proie
- Formation chasse à l'arc
- Formation régulation corvidés à tir
- Formation perfectionnement au tir
- Garde-chasse particulier
- Permis de chasse nationale valide
- Agrément travaux en hauteur CQP
- Agrément pose et contrôle de point d'ancrage
- Agrément télépilote de drone validé par la DGAC

(Direction Générale de l'Aviation Civile)

- Attestation CD-SD (confidentiel défense et secret défense)
- Agrément phytosanitaire et biocide
- Contrat bio sécurité traitement des déchets et équarrissage
- Formation hygiène, sécurité, venaison
- Formation montage et vérification échafaudage
- Formation pétrochimie
- Formation harnais de sécurité
- Formation extincteur
- Formation PSC1
- Formation utilisation masque AMP
- Permis CACES R386 1B-3B
- N1 & N2



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

1 / AUDIT

Nous inspectons vos chantiers et identifions le type de volatiles et évaluons le niveau d'infestation.

Nous recherchons l'origine de l'infestation et établissons la cartographie des risques du site.

Sur la base de notre audit, nous mettons en place un plan d'action regroupant le type de moyens mis en place.

2 / TRAITEMENT

Nous intervenons avec discrétion et rapidité pour trouver une solution efficace. Nous adaptons nos actions pour une meilleure maîtrise des résultats, une gestion de l'image, une adéquation avec la politique RSE de nos clients.

3 / RAPPORT

Nos rapports informatisés sont précis et proposent des conseils de prévention et des axes d'amélioration notamment grâce à **nos services associés**.

4 / CONSEILS EN AMÉNAGEMENTS

À l'issue de nos interventions, nous vous apportons des conseils en aménagement dans le sens du rééquilibrage des écosystèmes et de la protection de la biodiversité par différents programmes que nous proposons. Ceci en quelques étapes :

INSTALLATION DES NICHOURS

• Etude de l'Ecosystème alentour et de la faisabilité du projet

Notre équipe interviendra de nouveau pour estimer la présence de faucons crécerelles et de chouettes effraies pour la future nidification de sorte qu'une population durable s'installe.

• Installation des nichoirs

Nous étudierons les systèmes de fixations adéquates en fonction de vos structures. Pour la pose, nous utiliserons soit des nacelles ou alors nous interviendrons avec nos cordistes si la conformité des lieux nous l'impose.

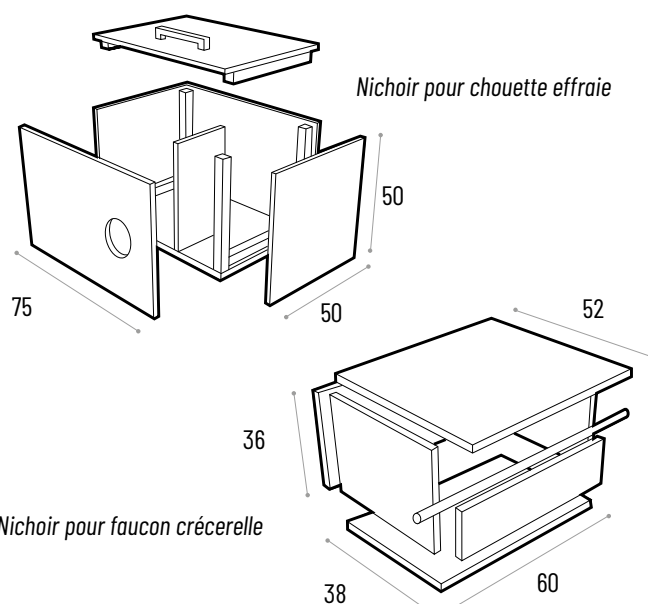
• Inspection régulière des nids

Contrôle de l'occupation des nids deux fois par an.

Nettoyage du fond des nichoirs et de leurs abords.

Suivi de la reproduction : baguage des individus en association avec le Musée d'Histoire Naturelle et l'association "La Choue".

Pose de caméra d'observation de la vie à l'intérieur du nid (en option).



Le bois utilisé est du pin douglas réputé imputrescible, son épaisseur est de 2 cm.



Découvrez les bienfaits de la prédation naturelle.
Demandez-nous la brochure

ILS NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE



framato me



Timothée Josselin
06.44.27.73.54

contact@fauconnerieteam.com
www.fauconnerieteam.com


**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certificat de capacité
N° 21CC-EL-17-01

Certificat de capacité
N° 21-24-81